



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



COMMUNE D'ANDERLECHT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE **PPA « ILOT 252 » - ABROGATION**

Le plan particulier d'aménagement suivant est soumis à enquête publique :

PPA « Ilot 252 » (procédure d'abrogation) :

- AR 18.12.1961 : un plan de destination avec des prescriptions urbanistiques et un plan d'expropriation.

Périmètre du plan : rue Buffon, rue Adolphe Willemyns, rue Martin Van Lier en rue du Broeck.

L'enquête se déroule :

A partir du 18 octobre et jusqu'au 19 novembre 2021 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne sur :

<https://www.anderlecht.be> (Anderlecht > Développement urbain).

Le dossier est également consultable à l'administration communale, où des renseignements ou des explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous (tél. : 02/558.08.60 ou courriel

developpementurbain@anderlecht.brussels) :

- à l'adresse suivante : service Développement urbain, rue de Veeweyde 100 à 1070 BRUXELLES ;
- tous les jours ouvrables (sauf le mercredi) : entre 8 h 30 et 11 h 30 ;
- le lundi entre 18 h 00 et 20 h 00.

Les observations et les réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - à l'adresse mail : developpementurbain@anderlecht.brussels
 - à l'adresse postale : Place du Conseil, 1 à 1070 BRUXELLES.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation. La réunion de la commission de concertation est fixée au 16 décembre 2021.

Fait à Anderlecht, le 28 septembre 2021.

Par le Collège :

Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN

L'Échevine du Développement Urbain,

S. MÜLLER-HÜBSCH

